

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuégols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylia JUDON

Date de convocation : 21 juillet 2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

051 2022

OBJET DE LA DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION REGION AURA - LOGEMENTS BATIMENT TRINIOL

Annule et remplace la délibération n°039-2022.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la consultation des entreprises le coût des travaux pour la réalisation du projet de réhabilitation d'un immeuble dit "Triniol" en vue de la création de logements senior et de locaux périscolaires s'élève à 1 374 981, 38€ HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet était inscrit dans le contrat "ambition région 2016/2020 signé entre Saint-Flour Communauté et le Conseil Régional Auvergne.

Aujourd'hui la consultation des entreprises ayant eu lieu, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région AURA pour la partie des travaux hors partie logements, soit un montant de 933 231, 75€ au taux le plus élevé 40% soit une subvention à hauteur de 373 292, 70€.

Monsieur le Maire propose de prononcer seul le plan de financement suivant:

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Total travaux	1 374 981, 38€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	40%	373 292,70 € Sollicités
Partie Logements	-441 749, 63€	Conseil départemental du cantal	10%	93 323, 17€
		État	30 %	279 969, 52€
		Autofinancement	20%	186 646, 35€

		commune de Valuéjols	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; text-align: center;"> RF Sous préfecture de Saint Flour Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/08/2022 015-211502489-20220726-93323175€ </div>	
TOTAL	933 231, 75€	TOTAL	933 231, 75€	933 231, 75€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal:

APPROUVE le plan de financement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 373 292, 70€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 26 juillet 2022